



# Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

**Résumé des activités 2024-2025**



# Ombudsman de la Commission de la capitale nationale

## Résumé des activités 2023-2024

Le 1<sup>er</sup> juin 2025

Membres du conseil,

J'ai le plaisir de déposer le résumé des activités de l'ombudsman de la Commission de la capitale nationale pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

J'en suis actuellement à la cinquième année de mon mandat, qui touche bientôt à sa fin.

Cela a été pour moi un privilège que d'offrir des services d'ombudsman au public au cours des dernières années. Il est important et essentiel que les citoyens puissent obtenir de l'information sur le travail de la Commission de la capitale nationale ou formuler des préoccupations ou des questions concernant ses activités et ses décisions. Cette disponibilité favorise une gouvernance et une responsabilisation solides à la Commission de la capitale nationale. Le soutien continu du conseil d'administration a été grandement apprécié, tout comme la coopération et le professionnalisme des représentants de la Commission.

En conclusion, je vous souhaite des discussions productives et beaucoup de succès dans l'avancement des nombreux dossiers et projets qui vous sont soumis.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués,



Oriana Trombetti



# MANDAT DE L'OMBUDSMAN DE LA CCN

L'ombudsman de la Commission de la capitale nationale (CCN) est tenu de fournir aux membres du public un processus indépendant, confidentiel, neutre, juste et équitable pour régler les plaintes concernant les décisions et les activités de la CCN. L'objectif est de parvenir à la meilleure compréhension possible d'une situation ou d'une préoccupation et de créer un résultat positif, si possible. Dans certains cas, les circonstances exigeront qu'une enquête complète soit menée sur une décision ou une situation. S'il y a lieu, des recommandations peuvent accompagner les constatations.

Le mandat de l'ombudsman est énoncé dans le cadre de référence daté du 31 juillet 2017. Il y a des questions à l'égard desquelles l'ombudsman n'a pas d'autorité et ne peut donc pas intervenir. Par exemple, les décisions du conseil d'administration ou de ses comités ne sont pas révisables.

## BILAN DE L'ANNÉE

Le présent rapport annuel couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025 et décrit les activités menées par le Bureau.

### Contacts avec le Bureau

Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025, des membres du public ont communiqué avec le Bureau de l'ombudsman à 42 reprises. Un nombre important des questions soulevées portait sur les promenades de la CCN, la promenade de la Reine-Elizabeth et les parcs.

Le tableau ci-dessous montre comment l'ombudsman a traité les plaintes.

*Du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025*

Type de question ou de demande	Nombre de questions ou de demandes
Hors mandat de la CCN	11
Renvoi à la CCN	30
Règlement informel du différend	1
Plainte faisant l'objet d'une enquête	0
<b>TOTAL</b>	<b>42</b>

Dans certains cas où la question soulevée ne relevait pas du mandat de l'ombudsman, des efforts ont été déployés pour rediriger les citoyens vers d'autres voies d'information ou de recours, conformément au rôle d'un ombudsman. Pour plus de renseignements sur les activités mentionnées ci-dessus, veuillez communiquer avec le Bureau de l'ombudsman.

**Comment joindre  
l'ombudsman de  
la CCN en toute  
confidentialité**

**Courriel**  
[infoOmbudsman.ncc-ccn.ca](mailto:infoOmbudsman.ncc-ccn.ca)

**Adresse postale**  
Ombudsman de la CCN  
40, rue Elgin, pièce 311  
Ottawa (Ontario) K1P 1C7

**Site Web**  
[ombudsman.ccn-ncc.ca](http://ombudsman.ccn-ncc.ca)

**Téléphone**  
Ligne directe : 613-668-3874  
Sans frais : 1-844-668-3874